



PROFESSION DE FOI

Elections des représentants de parents d'élèves

Cette année, les élections des représentants des parents aux Conseil d'Ecole et au Conseil d'Etablissement, auront lieu par voie électronique, du **mardi 08 octobre à 18h00 au vendredi 11 octobre 2019 à 15h.**

Le Conseil d'école, s'est quoi ?

Il est composé des représentants des **enseignants et des parents.**

C'est une instance d'échange sur les questions éducatives, ainsi que celles ayant trait à la vie scolaire et aux structures pédagogiques concernant l'école primaire.

Le conseil est saisi également des projets des classes de découverte, des questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

Il traite de tous les problèmes qui concernent la vie de l'école. Il adopte le règlement intérieur de l'école et le projet d'école.

Il se réunit deux à trois fois par an.

Le Conseil d'Etablissement ?

C'est l'organe principal qui règle les affaires de l'établissement. Il est composé en nombre égale de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves. **Il se réunit deux à trois fois par an.**

Le Conseil d'Etablissement est compétent pour traiter des questions pédagogiques et éducatives. Il adopte :

- son propre règlement intérieur,
- le projet d'établissement,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire,
- le plan annuel d'éducation à l'orientation.

Il émet un avis sur :

- la carte des emplois des personnels de l'établissement,
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques,
- Le programme des activités des associations et des clubs fonctionnant au sein de l'établissement,
- les questions d'hygiène et de sécurité,
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et aux modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement,
- la programmation et le financement des voyages scolaires,
- l'organisation de la vie éducative,
- l'accueil et la prise en charge des enfants à besoins spécifiques,
- la restauration scolaire.

**Votez APEAM !
Par et Pour les Parents d'élèves !**



En votant les listes APEAM,

Vous choisissez des représentants qui défendront au mieux vos intérêts et ceux de vos enfants au sein des deux Conseils.

Pourquoi l'APEAM ?

Créée en 1997, l'APEAM **n'est sous la tutelle d'aucune structure transcendante**. Elle est libre dans ces interventions et dans ces actions et elle existe grâce aux bénévoles de parents d'élèves du GSAM. Elle est co-fondatrice de la Fédération des APE relevant des établissements OSUI – Maroc, lesquelles partagent les mêmes préoccupations issues des mêmes conditions de scolarité.

Rassembleur :

L'APEAM est avant tout un espace d'échange et de concertation sur les sujets d'intérêt majeur et commun à tous les parents d'élèves. Elle rassemble les parents rattachés aux deux sites (primaire et secondaire). Cette complémentarité dans la représentation est très importante ; elle permet d'être à l'écoute des attentes de toutes et de tous.

Participatif :

L'APEAM est un interlocuteur privilégié pour les parents l'équipe éducative et administrative.

Intègre :

L'APEAM participe de manière active à l'ensemble des commissions institutionnelles qui permettent le bon fonctionnement de l'Etablissement. Chaque action est traitée en toute intégrité, impartialité et dans le respect de l'anonymat.

Proactif :

Le principal souci de l'APEAM est la qualité de l'enseignement dispensé et celle de l'environnement scolaire dans lequel évoluent nos enfants. Elle est constamment proactive et assure une veille sur tous les aspects qui retiennent l'intérêt commun des parents et des élèves. L'APEAM est vigilante à tout dysfonctionnement notable mais également une force de proposition de solutions constructives et cohérentes.

A l'écoute :

En cas de problème, L'APEAM est constamment à l'écoute des parents et des élèves. Les solutions sont toujours recherchées dans un esprit de dialogue et de concertation.

L'APEAM met à votre disposition des listes qui reflètent une composition la plus diversifiée possible de parents volontaires. Elle s'engage à représenter l'ensemble des parents et à poursuivre une coopération intelligente avec les enseignants et les institutions du groupe scolaire André Malraux dans l'intérêt de chacun, et en particulier celui de nos enfants.

**Votez APEAM !
Par et Pour les Parents d'élèves !**